

SESSION ORDINAIRE DU 04 FEVRIER 2013 à 20 heures 30.

Date de convocation 29.01.2013.
Affiché le 11 FEVRIER 2013.

L'an deux mil **TREIZE**, le 04 Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. JOVET. GUEDEC. SEMENY.
EXCUSÉS : Alain NARDOU ayant donné pouvoir à Francis CIPIERRE
ABSENTS : REBEYROL. MICHAUD. JAMET.
SECRÉTAIRE : Marie-Caroline SEMENY est élue secrétaire.

Yveline LEYMARIE donne lecture du procès-verbal de la session du 14 JANVIER 2013. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

DELIBERATION N° 1 / PAIEMENT HEURES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal, que le personnel communal peut être amené à faire des heures supplémentaires pour des besoins ponctuels.

Monsieur le Maire propose que les heures supplémentaires leur soient payées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de payer les heures supplémentaires aux agents communaux,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement des heures supplémentaires.

DELIBERATION N° 2 / DATE MISE EN PLACE REGLEMENT INTERIEUR GENERAL

Par délibération en date du 14 janvier 2013, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un règlement intérieur général.

Monsieur le Maire soumet au Conseil la demande de Mme Marie-Rose DUPUY, secrétaire de Mairie, souhaitant garder les mêmes horaires qu'elle fait depuis plus de 22 ans, à la prise du poste de Rédacteur.

Monsieur le Maire exige que la semaine soit sur 5 jours de travail de 7 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Modifie le règlement intérieur général, l'article 1, horaire de travail, l'organigramme structurel, et dit que les horaires du rédacteur seront du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.
- Fixe la mise en place du règlement au 1^{er} MARS 2013.

DELIBERATION N° 3 / EXCIT'ŒIL / DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 18 Janvier 2013, émanant de Mme Dominique LE LAN TALLET, Présidente de l'association « 'Excit'œil » à Excideuil demandant l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour permettre à 16 enfants de la commune fréquentant l'école maternelle d'Excideuil, pour le spectacle jeune public « Isidore » dans le cadre du collectif « Les voix de l'hiver » et d'une convention culturelle en milieu rural.

Une participation de 2 € par enfant est demandée soit 32 € pour les 16 enfants.

Mme LE LAN TALLET indique dans son courrier qu'un autre spectacle doit avoir lieu le 15 février 2013 « Le carnaval de Saëns » et qu'à ce jour la liste des élèves n'est pas encore arrêtée.

Le Conseil Municipal délibérant,

- Décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 50 € pour l'ensemble des élèves, pour les 2 spectacles.
- Dit que la dépense sera imputée au compte 6574.

DEVIS TRAVAUX

ESCALIER CIMETIERE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise GOUDAL, d'un montant de 3 049,80 € TTC pour refaire l'escalier du cimetière, qui relie l'ancien au nouveau.

Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de ces travaux, et mandate Monsieur le Maire pour passer commande.

REPARATION MUR EN BAS DU PARKING MAIRIE

Un devis est présenté au Conseil concernant la réparation du mur en bas de la place, mur en prolongement du parking de la mairie. Le montant du devis établi par M. GOUDAL s'élève à 5 216,95 €TTC.

Le Conseil Municipal est favorable à la réfection de ce mur, et mandate Monsieur le Maire pour passer commande.

CONSOLIDATION MUR SOUTIEN DEVANT MAIRIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise GOUDAL, d'un montant de 1 554,80 € TTC pour consolider le mur de soutien devant la mairie.

Le Conseil Municipal est favorable à la consolidation de ce mur de soutien, et mandate Monsieur le Maire pour passer commande.

MENUISERIES LOGEMENT 2 BARDET

Mme Yveline LEYMARIE, responsable de la commission travaux, présente au Conseil Municipal un devis établi par les menuiseries GREGOIRE, d'un montant de 2 979,74 €TTC, pose comprise, pour le remplacement en PVC de 3 portes fenêtres et d'une fenêtre au logement n° 2 Bardet, occupé par Mme SERRA Geneviève.

Le Conseil Municipal est favorable au remplacement de ces ouvrants, et mandate Monsieur le Maire pour passer commande.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 25.

Liste des membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. JOVET. GUEDEC. SEMENY.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>
DUPUY Michel	
LEYMARIE Yveline	
CIPIERRE Francis	
REBEYROL Patricia	ABSENTE
MICHAUD Magali	ABSENTE
JOVET Anne	
NARDOU Alain	P.P.
JAMET Didier	ABSENT
GUEDEC Yannick	
SEMENY Marie-Caroline	